JI/SF

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ANNEE 1960 - N° 82 /PCM/MI.

DECRET DU PREMIER MINISTRE

Secrétariat Général
16 Avril 1960
Arrivée N° 485 SGCM

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959, portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi organique N° 59/35 du 31 Décembre 1959, portant institution et organisation des Conseils Généraux ;

VU le Décret N° 34/PCM/MI du 29 Février 1960, fixant les attributions des Délégués Régionaux ;

SUR la Proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Mr. MALFETTES, Administrateur de la F.O.M. est nommé Délégué Régional de la Région Centre.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le 14 Avril 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

P.C.M. 4
M I 4
Ministres et Secrétaire d'Etat 12
Commandants de Cercle d'ABOMEY 1
de SAVE 1
de SAVALOU 1
de ZAGNANADO 1
Chef Subdivision DASSA-ZOUME.... 1